



## Rupture cdd fonction publique territoriale

-----  
Par Marievls23

Bonjour je me permet de vous poser cette question car je suis dans le doute!  
Je suis embaucher en cdd contractuel au sein d'un Ehpad faisant partie de la fonction publique territoriale, j'ai un cdd d'un an.  
J'aimerais le rompre avant hors ont m'a dit qu'on ne pouvait pas rompre un cdd.

Mon travail ne me plaît plus du tout et j'aimerais pouvoir partir.

Sur mon contrat de travail il y a une partie d'émission qui stipule de faire une lettre recommander avec mon souhait de partir comme pour un cdi ducoup mais je lis sur internet qu'elle peut m'être refuser étant en cdd ducoup j'aimerais avoir votre avis!

Cordialement  
Merci par avance!

-----  
Par kang74

Bonjour

On ne peut pas rompre un CDD de droit privé mais on peut rompre un CDD de la fonction publique qui est une démission .

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F513/personnalisation/resultat?lang=&quest0=2&quest=]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F513/personnalisation/resultat?lang=&quest0=2&quest=[/url]

Il faudra penser à prendre vos congés avant, car cela ne donne pas le droit à indemnités : voyez avec votre hierarchie .